



RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ASSISES DE LA COHÉSION SOCIALE

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

Cernier – 11 novembre 2025

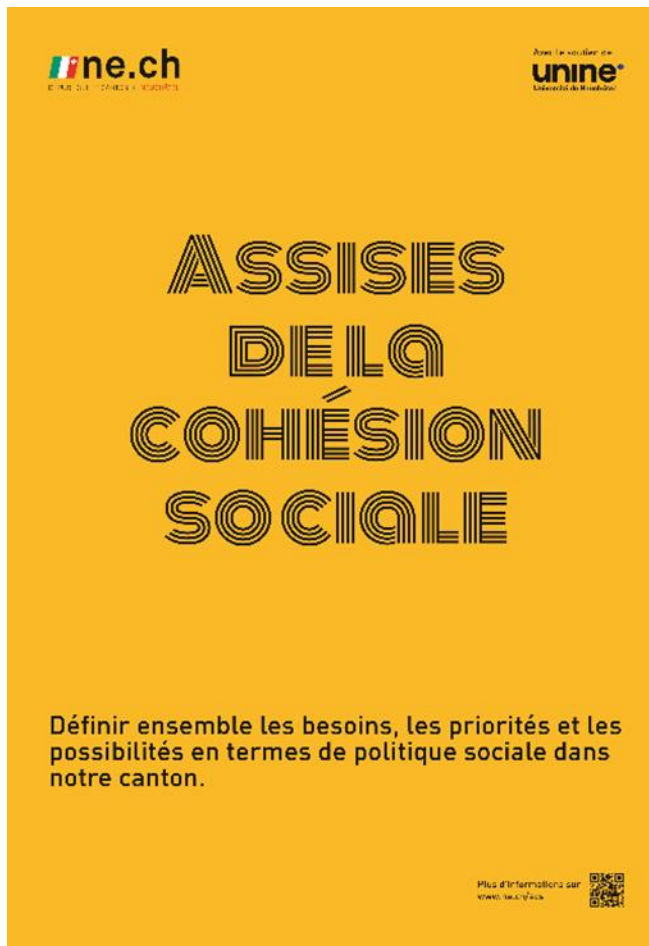
Programme

- Allocution de bienvenue par Florence Nater, cheffe du DECS
- Axe 1 : Accès à l'emploi
 - L'offensive de formation Soins infirmiers, par Olha Sereda, cheffe adjointe du Service de l'emploi
- Axe 2 : Assurer la participation des personnes concernées
 - Présentation de la commission des plaintes (CoP), par Magaly Hanselmann, cheffe du Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte, Julie Chabloz, collaboratrice scientifique et secrétaire de la CoP, et Gabrielle Joseph, auto-représentante et membre de la CoP
- Axe 3 : Favoriser l'accès aux aides et prestations existantes
 - Un dispositif inédit pour lutter contre le non-recours aux prestations complémentaires, par Mathieu Erb, directeur de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
- Axe 4 : Valoriser le bénéfice social de certaines activités non-rémunérées
 - Le programme « INSOLITE »: reconnaître des activités bénévoles de bénéficiaires de l'aide sociale, par Raffaele Fasano, chef de l'Office cantonal de l'aide sociale, et Bénévolat NE
- Discussion générale
- Synthèse et conclusion par Florence Nater

Intro

Florence Nater, conseillère d'État,
cheffe du Département de l'économie et de la
cohésion sociale (DECS)

Une identité



Des objectifs

- Dresser l'état des lieux des politiques sociales cantonales (au sens large), avec les actrices et acteurs de terrain (professionnel-le-s, bénévoles et bénéficiaires);
- Identifier les besoins et les pistes d'amélioration, dans le but de contribuer à la cohésion sociale neuchâteloise.



Une présence en ligne

www.ne.ch/acs

Une processus en continu

- Volonté de pérenniser un rendez-vous annuel avec les différents acteurs concernés (professionnel-le-s, expert-e-s, personnes concernées)
- Conserver une dynamique interactive et participative pour favoriser l'émergence d'améliorations au domaine des politiques sociales (au sens large)
- Perspectives d'évolutions et non de révolution du système

Axe 1 : Accès à l'emploi

Aides à la formation – Soins infirmiers

Olha Sereda, cheffe adjointe du Service de l'emploi (SEMP)

AIDES À LA FORMATION– SOINS INFIRMIERS

ASSISES DE LA COHÉSION SOCIALE 2025

Sommaire: ce que nous allons voir ensemble

1. Contexte de l'initiative fédérale
2. Objectifs cantonaux
3. Processus et critères d'admission
4. Profil des bénéficiaires 2025
5. Impact et perspectives
6. Conclusion

Contexte fédéral

- L'initiative « pour des soins infirmiers forts » a été acceptée le 28 novembre 2021
- Objectif : assurer une couverture suffisante en soins infirmiers de qualité
- Mise en œuvre progressive (en 2 étapes):



Offensive en matière de formation

Augmenter le nombre de diplômé·e·s
ES HES et ASSC CFC

Mise en œuvre jusqu'en 2032, avec des étapes
progressives

Amélioration des conditions de travail et développement professionnel

- La Confédération donne un cadre. **Les cantons, doivent concrétiser.**
- Chaque canton peut faire des choix. À Neuchâtel, nous avons pris une position assumée et cohérente.

Position du Canton de Neuchâtel

➤ Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE SUR LES SOINS INFIRMIERS – PHASE I – PREMIER RAPPORT 24.012:

«De façon à viser un public additionnel à celui des jeunes en primo-formation, il est proposé que l'aide à la formation selon l'article 7, de la loi fédérale bénéficie dans le canton aux personnes qui y sont domiciliées et s'engagent dans une formation en soins infirmiers dans le cadre d'un processus d'insertion, de réinsertion, de reconversion ou d'intégration. Cette aide s'adresserait en principe en priorité aux personnes déjà un peu plus âgées que les personnes suivant une formation selon un processus « standard ». Les jeunes en formation peuvent déjà bénéficier d'un soutien financier selon la loi cantonale sur les aides à la formation (LAF)»

➤ **Nous avons fait un choix clair :** nous concentrer notre soutien sur les adultes en reconversion professionnelle

➤ **Pourquoi ce choix?**

Reconversion professionnelle: un levier durable

- **Le contexte démographique:** en Suisse, nous avons environ 180'000 postes (en EPT) dans les soins infirmiers. Selon vous, dans les 10 prochaines années, *quelle proportion de ces professionnel-le-s va partir à la retraite ?*
- **Les personnes en reconversion:**
savent *s'organiser*,
connaissent déjà les *réalités du travail*,
ont une *motivation profonde*,
et s'engagent pour *plus longtemps*.
- La reconversion, c'est *une décision réfléchie*, rarement impulsive.
- Pour le système de santé, c'est *un investissement durable*: une personne qui choisit ce métier à 32 ou 45 ans y reste souvent plus longtemps qu'une personne qui y entre trop tôt et s'épuise



<https://static.vecteezy.com>

Objectifs cantonaux

Notre objectif est double : **Renforcer le système de santé,**
et **accompagner des personnes qui souhaitent se former dans un métier qui a du sens**



Développer un nouveau dispositif d'aides à la formation afin de soutenir la reconversion professionnelle vers les métiers des soins infirmiers



Accorder un soutien financier à la formation ES ou HES en soins infirmiers, composé d'un revenu de 3'500.- CHF mensuel (+ 700 CHF par enfant à charge)



Lancer un projet pilote en 2025, avec un volume initial de 4 participant·e·s et une montée en charge progressive au cours des années suivantes.

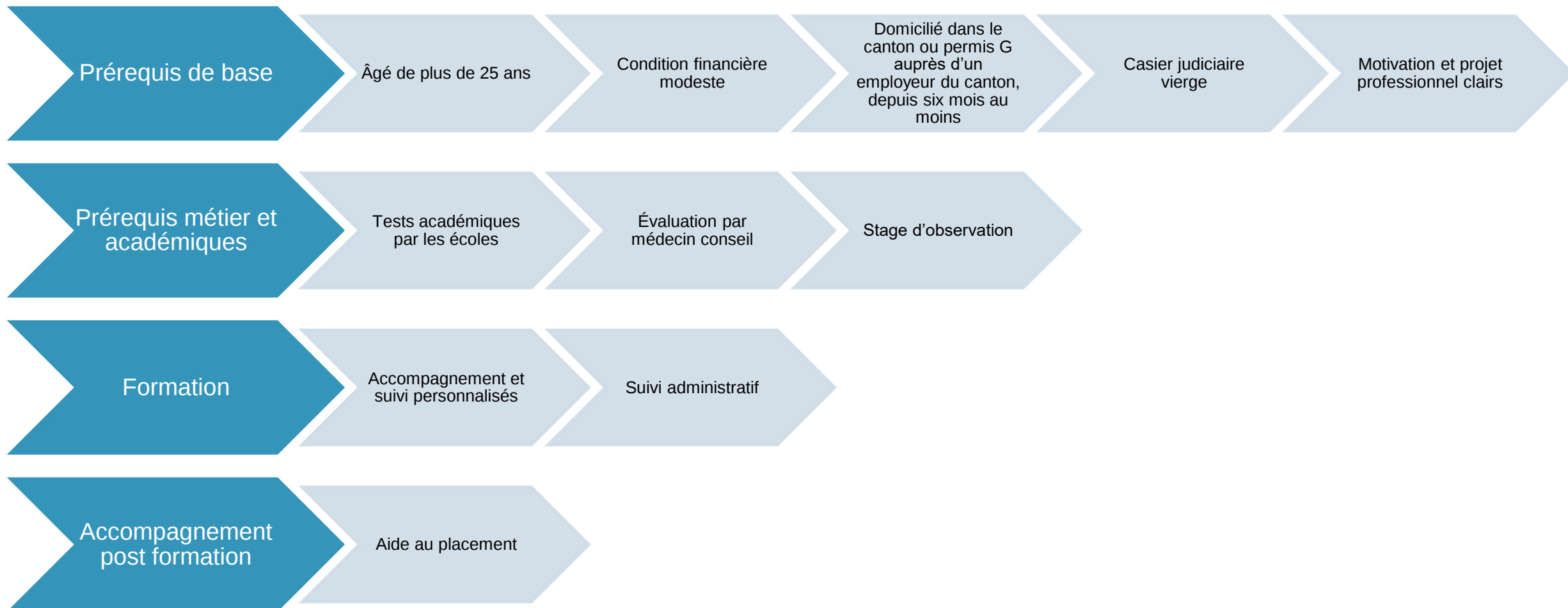
Mise en œuvre opérationnelle

Collaboration entre SCSP, SMIG, COSM, SASO et SEMP



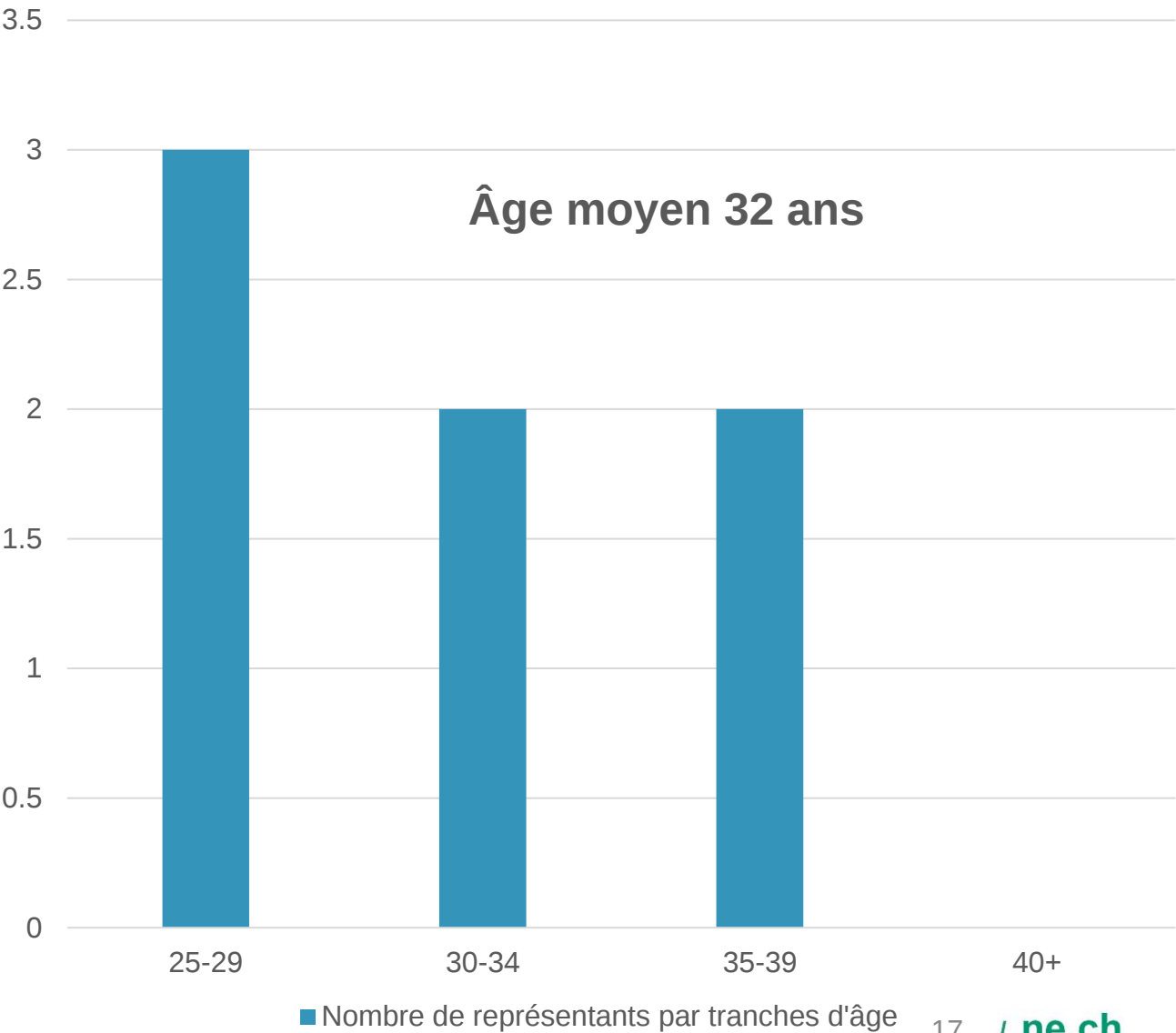
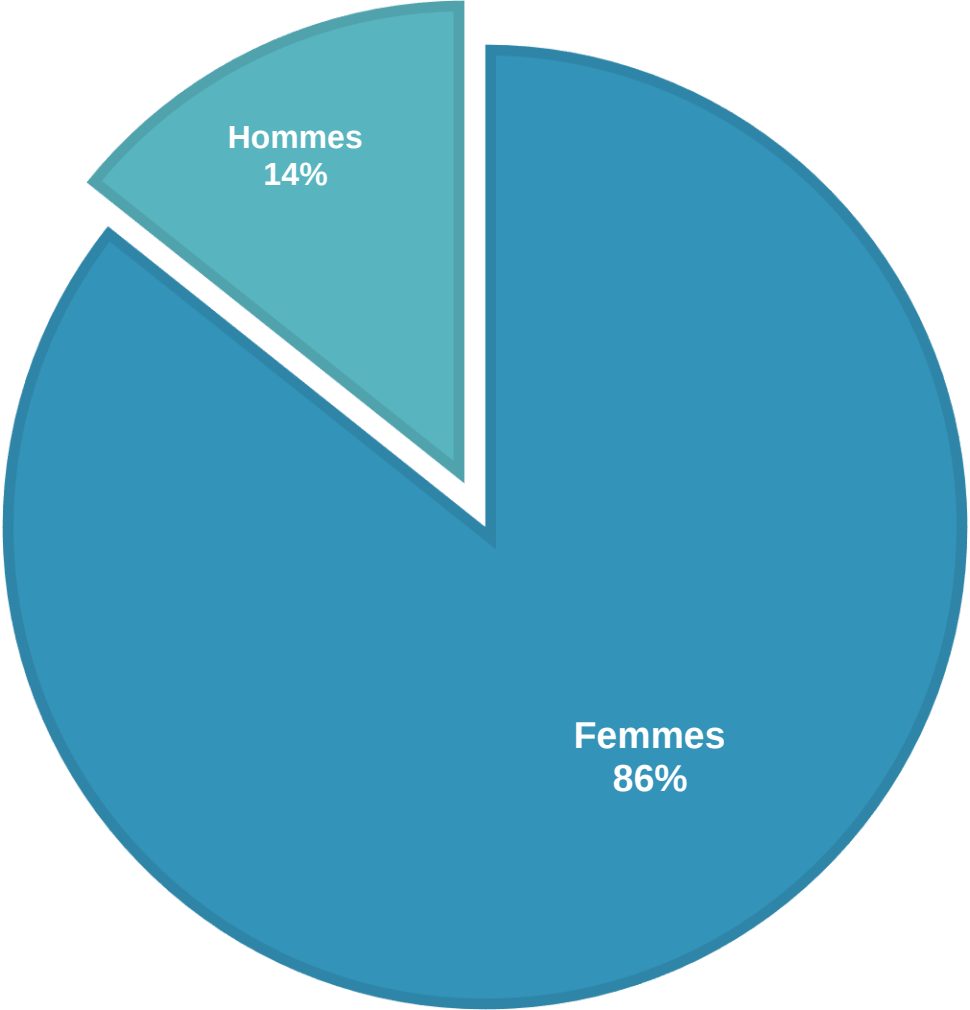
- Nous avons mis en place :
 - Une porte d'entrée unique*
 - Un dialogue coordonné entre le SEMP, les écoles et les employeurs*
 - Des critères transparents*
- L'objectif n'est pas de faire « entrer plus de monde ». *L'objectif est de sécuriser les parcours.*
- *Nous soutenons des personnes qui ont un projet solide, pas des tentatives incertaines.*

Processus et critères d'admission

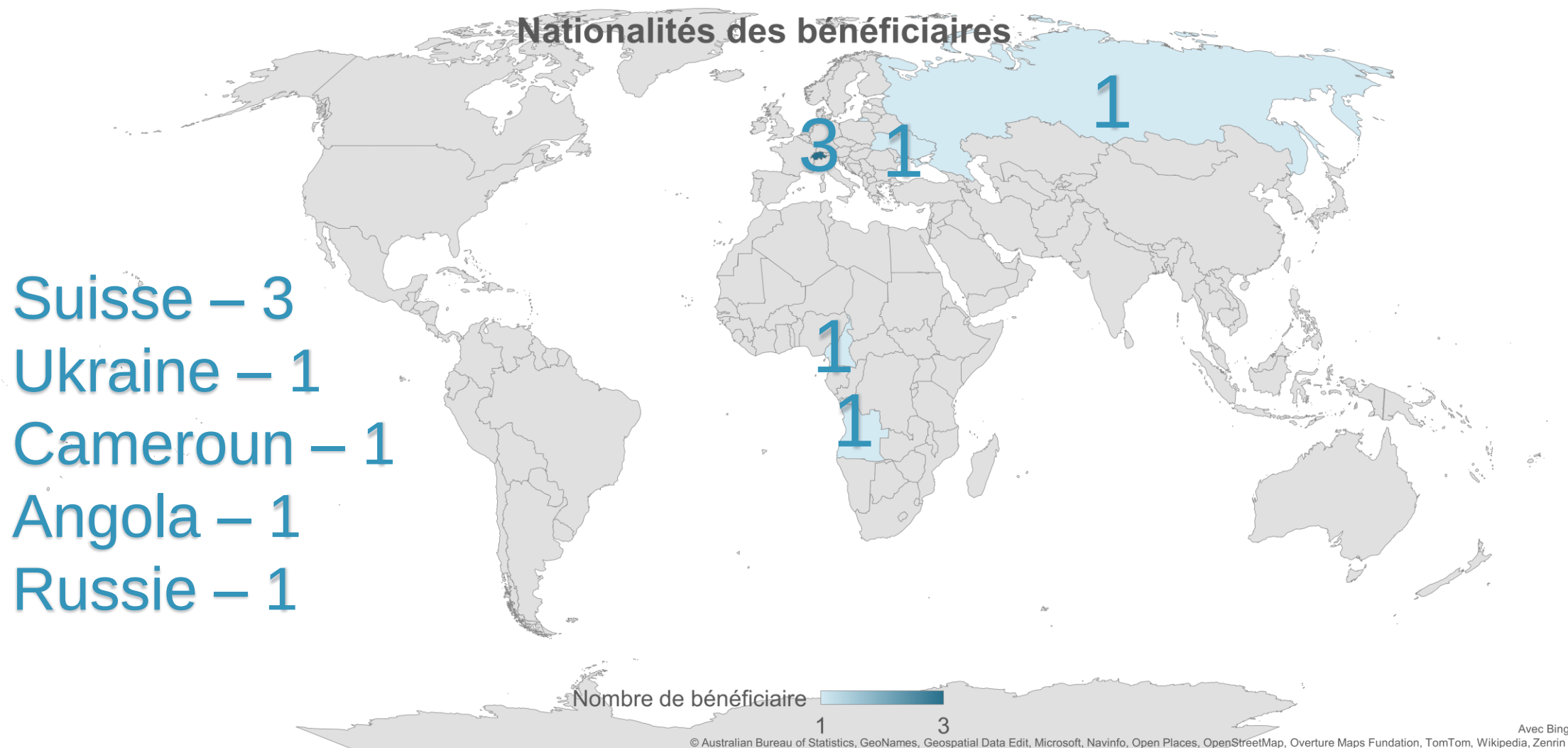


Profil des bénéficiaires 2025

Répartition par genre

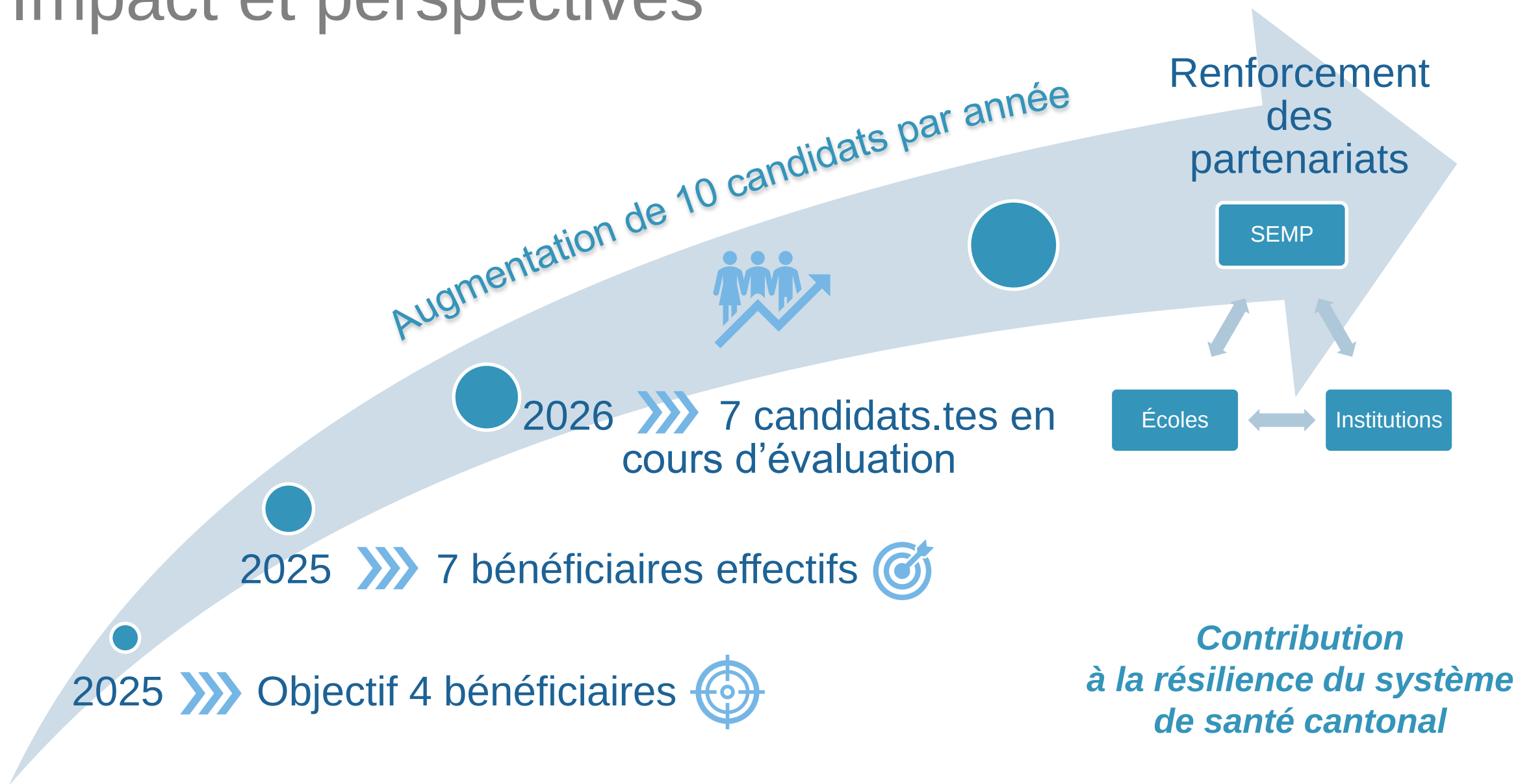


Profil des bénéficiaires 2025



Des parcours variés, souvent après une première carrière

Impact et perspectives



Conclusion



- Ce programme d'aide illustre concrètement *la capacité du système suisse à accueillir, former et faire progresser* des talents issus de parcours variés
- Une approche *humaine, inclusive et visionnaire*
- La cohésion sociale: *créer des ponts* entre les parcours de vie et les besoins collectifs

<https://tse3.mm.bing.net>

Merci à toutes et tous — et avant la ‘piqûre finale’, des questions ?

Axe 2 : Assurer la participation des personnes concernées

Commission des plaintes (CoP)

Magaly Hanselmann, cheffe du Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Julie Chabloz, collaboratrice scientifique au SAHA et secrétaire de la CoP

Gabrielle Joseph, autoreprésentante et membre de la CoP



COMMISSION DES PLAINTES (COP)

PRÉSENTATION DU 11 NOVEMBRE 2025
ASSISES DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET
DE LA COHÉSION SOCIALE (DECS)

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des PVH

LIncA

Loi sur
l'inclusion



Et

l'accompagnement
des personnes
vivant avec un
handicap

Objectifs LIncA

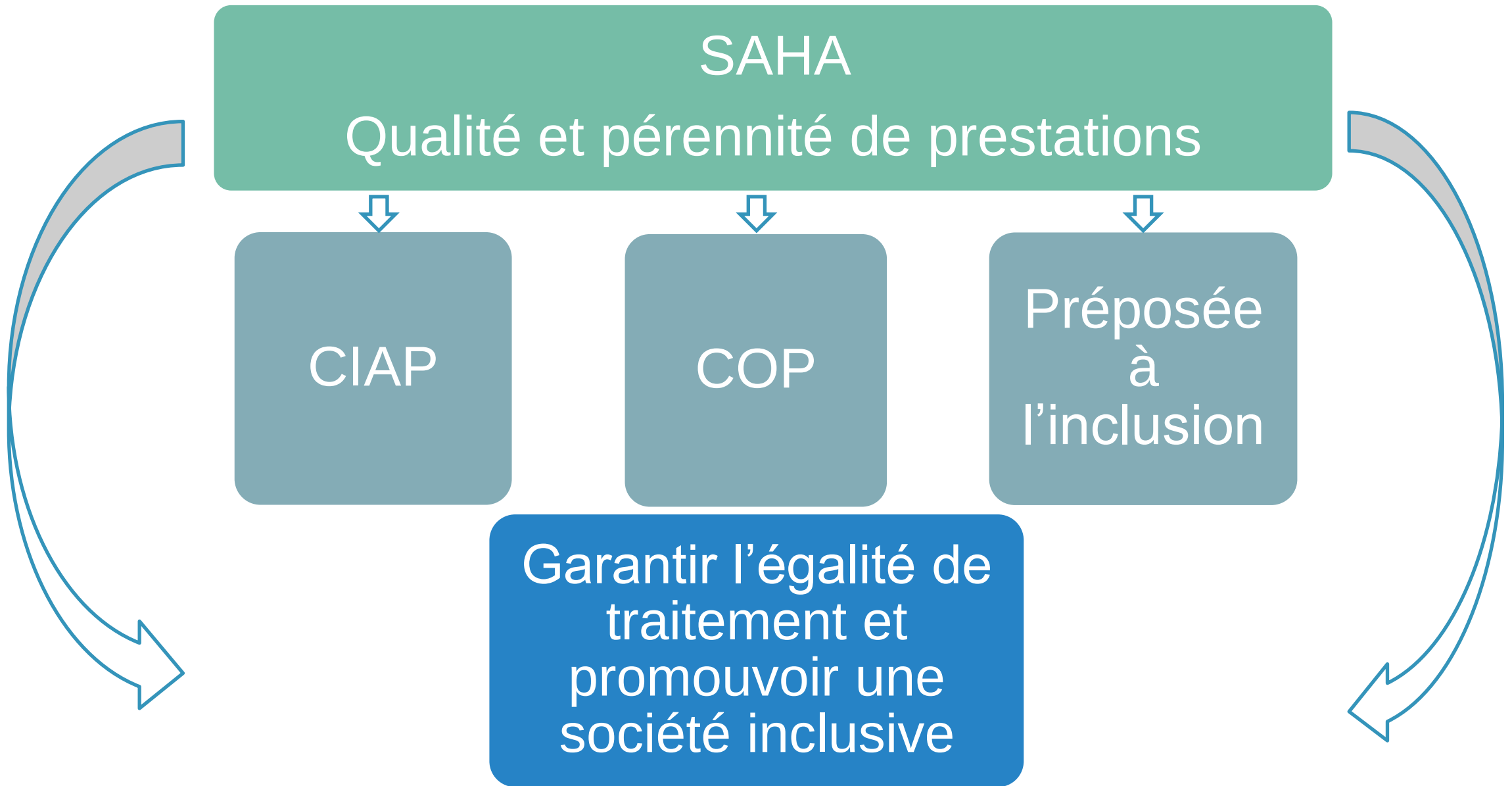
- Garantir l'égalité de traitement et promouvoir une société inclusive

Et:

- Intégrer la vision portée par la CDPH au sein du dispositif de prestations (droits des PVH)
- Consolider le partenariat avec les institutions et les associations (cadre RPT et délégation aux cantons)
- Coordonner les prestations autour des projets individuels
- Permettre de sortir de la dualité (stationnaire-ambulatoire)

Objectif
transversal

Objectifs
sectoriels



Création de la Commission des plaintes

- Une année de travail de prise de contacts pour trouver les futur-e-s membres de la Commission et assurer la participation d'auto-représentant-e-s
- Commission nommée par le Conseil d'État en mars 2024
- Une année de réflexion afin de construire une base solide de fonctionnement
- Arrêté de fonctionnement qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2025

Missions de la Commission des plaintes

Selon l'article 18 de la LIncA, la COP est saisie :

- En cas de violation des droits des PVH au sens des articles 25 et suivants de la LIncA

Plus précisément au niveau des droits liés à l'accompagnement offert par les prestataires institutionnelles (ex: droit d'entretenir des relations sociales, d'être informé des mesures prises à son égard, etc.)

- En cas de non-respect du principe d'inclusion

Discrimination dans l'ensemble de la société : emploi, logement, formation, etc.

Principes de la COP

- Bienveillance et crédit aux paroles des personnes concernées
 - Avec l'expérience, on remarque que la COP est un lieu d'écoute
- Accessibilité
- Indépendance
- Gratuité

Compétences de la COP

- Réorientation de la partie plaignante
- Conciliation entre les parties
- Préavis avec recommandations au Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Flyer en Facile à lire et à comprendre (FALC)



VOUS VIVEZ AVEC UN HANDICAP ?
VOUS VOULEZ DÉFENDRE VOS DROITS ?

LA COMMISSION DES PLAINTES PEUT VOUS AIDER

On appelle la Commission des plaintes, la COP.

01.

Que fait la Commission ?

La Commission protège les droits des personnes vivant avec un handicap

Les personnes vivant avec un handicap peuvent porter plainte.
Les représentants légaux peuvent aussi porter plainte.

02.

Quand vous pouvez porter plainte

Vous pouvez porter plainte quand:

- Votre droit à l'inclusion n'est pas respecté.
- Vous avez des problèmes avec l'accompagnement donné par une institution sociale.

04.

Que se passe-t-il avec votre plainte?

- La COP vérifie : est-ce qu'elle peut s'occuper de la plainte ?
- La COP essaie de trouver un accord entre les personnes.

03.

Comment contacter la COP ?

- par téléphone au 032 889 82 82
- par email : www.commission.plaintes@ne.ch
- en remplissant le formulaire sur www.ne.ch/COP
- par courrier postal :
Rue de Tivoli 28,
Case postale 1
2002 Neuchâtel 2



Merci pour votre attention!

Questions?

Axe 3 : Favoriser l'accès aux aides et prestations existantes

Un dispositif inédit pour lutter contre le non-recours aux prestations complémentaires

Mathieu Erb, directeur de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation



caisse
cantonale neuchâtelaise
de compensation

Assises de la cohésion sociale

Favoriser l'accès aux aides et prestations existantes

Un dispositif inédit pour lutter contre le non-recours aux prestations complémentaires

Mathieu Erb, directeur de la CCNC
Cernier, le 11 novembre 2025

Le non-recours aux prestations



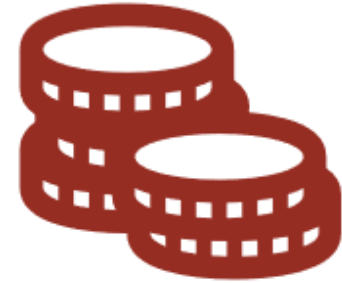
- Le fait de **ne pas bénéficier d'un droit ou d'une aide** pourtant **existante et à laquelle on est éligible**.
- → exclusion silencieuse → accentuation de l'isolement et de la précarité
- Étude Pro Senectute (2023) sur le non-recours aux PC
- 15.7% des personnes vivant à domicile en âge AVS en Suisse (230'000 personnes)





Le non-recours aux prestations

Quelques causes fréquentes



- Méconnaissance des dispositifs
- Complexité administrative
- Problématique de la langue (compréhension)
- Honte ou peur de la stigmatisation
- Découragement face aux démarches
- Difficulté d'accès à l'information (langue, numérique, etc.)



Les prestations complémentaires



- Un **droit** fédéral vieux de près de 60 ans temporaire à la base...
- Une évaluation du droit basée sur la **responsabilité personnelle** d'effectuer la démarche
- La nécessité d'un examen très attentif des situations individuelles selon la volonté du législateur fédéral → requiert du temps et de nombreux justificatifs
- 20.84% de bénéficiaires de rentes AVS dans le canton (~37'400 personnes)
 - Parmi cette population, 18.4% de personnes bénéficient des PC AVS
 - Avec les bénéficiaires de PC AI on obtient 22.9% soit environ 8600 personnes
- Si on ajoute les personnes qui touchent des subsides LAMal via le dispositif PC on arrive à près de 10'000 bénéficiaires sur l'ensemble du canton. (2^{ème} canton après BS).
- Une organisation du dispositif propre à chaque canton avec des agences régionales (décisions politiques)

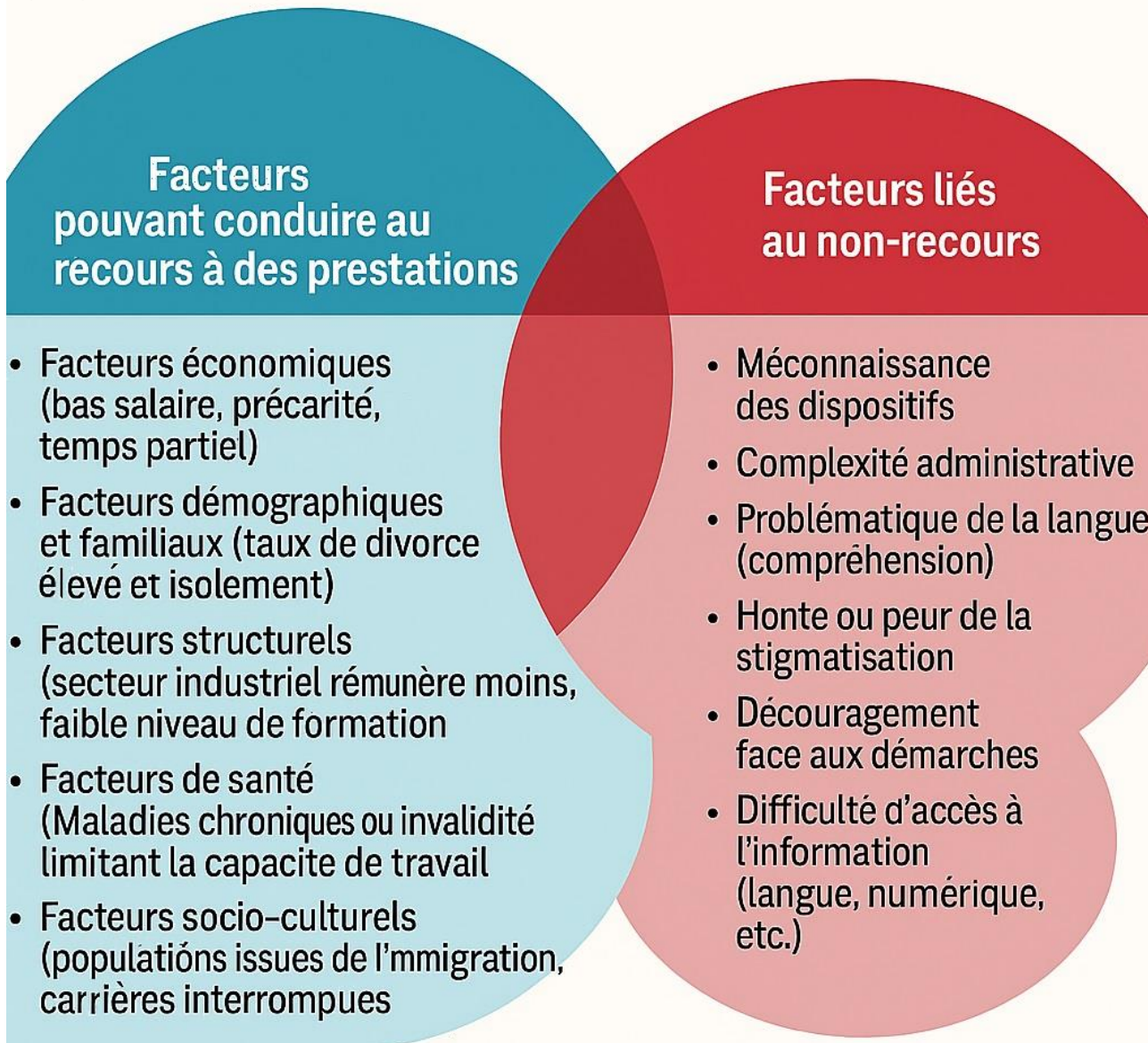
Les facteurs de risques menant au recours aux prestations complémentaires



Quelques facteurs de risques

- Facteurs économiques (bas salaire, précarité, temps partiel)
- Facteurs démographiques et familiaux (taux de divorce élevé et isolement)
- Facteurs structurels (secteur industriel rémunère moins, faible niveau de formation)
- Facteurs de santé (Maladies chroniques ou invalidité limitant la capacité de travail)
- Facteurs socio-culturels (populations issues de l'immigration, carrières interrompues)

Neuchâtel cumule des indicateurs socio-économiques qui vont de pair avec le recours aux PC



Taux de divorce élevé, isolement → méconnaissance, stigmatisation

Invalidité, niveau de formation bas → complexité administrative, découragement

Population issue de la migration → langue et difficulté d'accès au système

Fracture numérique → difficulté d'accès aux bonnes informations

Villages et régions → honte et peur de l'image véhiculée (sentiment de dépendance)



Constat

- Continuer à sensibiliser et informer le grand public par différents canaux de communication
- Développer des canaux digitaux faciles d'accès tout en veillant à maintenir un accès humain aux prestations (ni *digital first* ni *digital only*)
- Nécessité de développer des approches complémentaires :
« **Faire venir** » mais aussi « **aller vers** »



Projet pilote déclenché par l'AVIVO



- Conseil bénévole dans l'aide au remplissage des déclarations d'impôts de leurs membres en début d'année (environ 200 par an).
- Pré-diagnostic gratuit et confidentiel et calculs effectués via la calculatrice du site internet de l'OFAS pour les situations dites «limites».
- Transmission des calculs qui pourraient laisser à penser qu'un droit aux PC pourrait être envisagé.
- Procuration confiée à un avocat conseil bénévole qui va ensuite faire l'inventaire des documents nécessaires en vue du dépôt d'une demande PC dans une agence avec justificatifs.
- Accompagnement concret des membres de l'AVIVO vers la CCNC et les agences AVS en vue du dépôt, de la transmission des justificatifs et du suivi des demandes.



Prochaines étapes

- Phase test avec évaluation prévue
- Suivi et bilan dans une année
- Perspectives d'extension si succès tout en restant prudent à ne pas surcharger la CCNC d'un coup
- Importance d'un partenariat entre acteurs de la société civile et les institutions étatiques.

Conclusions



- Étude de l'OFAS sur l'accès aux PC va sortir prochainement
Méconnaissance et complexité des prestations sont mis en lumière. Solutions ?
 - simplification des démarches administratives
 - davantage d'accompagnement personnalisé
 - recours plus important au numérique
- La CCNC avec certains partenaires et notamment les agences AVS régionales travaillent sur différentes recommandations (rapport Interface) pour notamment favoriser à terme un accompagnement plus personnalisé dans le cadre du rôle des agences.
- En parallèle, la numérisation des remboursements de frais médicaux centralisée à la CCNC depuis juin 2025 pour plus d'efficacité et de vue d'ensemble.
- Le système et la matière demeurent complexes. Il est donc indispensable que des actions et partenariats visant la simplification et la vulgarisation perdurent.





caisse
cantonale neuchâteloise
de compensation

Caisse cantonale neuchâteloise de compensation

Fbg de l'hôpital 28
case postale 2216
2001 Neuchâtel

 032 889 65 01

 contact

caisseavsne.ch

Rendez-nous également visite sur 

Axe 4 : Valoriser le bénéfice social de certaines activités non-rémunérées

Programme «INSOLITE»

Raffaele Fasano, chef de l'Office cantonal de l'aide sociale
Norma Honegger et Laura Lestage, membre de Bénévolat-NE

Axe 4 : Valoriser le bénéfice social de certaines activités non rémunérées

Programme « INSOLITE »

(Insertion par la Solidarité et la Transition Ecologique)

Programme « INSOLITE » (1)

- Dispositif d'insertion sociale de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS).
- Constat ressortant de l'étude confiée à la Haute Ecole Arc.
- « INSOLITE » : de quoi s'agit-il ?

Programme « INSOLITE » (2)

- Public cible : bénéficiaires de l'aide sociale de +55 ans et durablement à l'aide sociale (+4 ans).
- Domaines d'activités : environnement, nature, développement durable, aides à la personne, soins aux animaux, culture, sport, etc.

Programme « INSOLITE » (3)

- « INSOLITE » ≠ programme d'insertion. Avantages et enjeux.
- Organisation du projet et rôle de «la Centrale» (Bénévolat.NE).
- Démarrage au 01.01.2026. Etat des lieux des travaux.

- **Association faîtière**
- **fondée en 1976**
- Plateforme cantonale
- du bénévolat organisé
- Accent sur le domaine « santé-social »
- 96 associations membres et 10 membres individuels
- Missions de bénévolat neuchâtel



- Motivations :
 - Participer à la co-construction d'un projet pilote
 - Orienter les personnes à la recherche d'un engagement bénévole
 - Rencontrer de nouvelles associations actives dans le domaine de la transition écologique et solidaire
 - Renforcer notre ancrage sur le territoire cantonal
- Défis potentiels :
 - Motiver les associations à rejoindre la démarche
 - Renforcer le tissu associatif

Questions



Assises de la cohésion sociale

Merci à toutes et tous